

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 Mai 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Rita SCHLADT et Laurence PELÉ LEGOUX.

<u>OBJET</u> :	<i>Accroissement temporaire d'activité.</i>
-----------------------	---

N° 2019 / 05 / 06

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 15 mai 2019 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant que la mise en place d'un tuilage en vue d'un départ en congé maternité d'un agent, occasionne un renfort d'effectif au titre d'un accroissement temporaire d'activité, sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 inclus

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *DECIDE de recruter un adjoint administratif contractuel à temps complet sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 inclus,*
- *PRECISE que, pour l'exécution du présent contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Mai 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190528-CM-2019-05-06-
DE

Date de télétransmission : 31/05/2019 Séance du Conseil municipal du 28 Mai 2019
Date de réception préfecture : 31/05/2019 Délibération n° 2019 / 05 / 06